

## 1. L'ORGANISATION

- Un challenge individuel est organisé par année, dont le calendrier est établi en début de saison.
- Un nombre minimal de huit personnes est fixé par journée de challenge
- Chaque joueur a la possibilité de ne participer qu'à un match par journée
- Le challenge se jouera en priorité en doublette, le cas échéant en triplette ou en individuel selon un tableau prédéfini en fonction du nombre de participants
- Deux matches seront joués par journée de challenge
- Les partenaires et adversaires seront tirés au sort
- Dans la mesure du possible, les joueurs ayant effectué le premier match en triplette ou en individuel, seront prioritaires pour jouer le deuxième match en doublette
- Pour l'organisation des parties, les joueurs sont soumis au règlement de la FFPJP

## 2. LE CLASSEMENT

- Le classement s'effectue comme suit : nombre de victoires puis différence de points
- Il y aura deux classements :
  - a) Un classement par journée de challenge
  - b) Un classement général par saison

### 2.1 CLASSEMENT JOURNALIER

- A l'issue de la journée de challenge, un classement est effectué et les trois premiers sont récompensés
- En cas de deux personnes ex-æquo, un match en tête à tête est effectué pour les départager
- Si plus de deux personnes sont ex-æquo, le classement est effectué du plus jeune au plus âgé

## 2.2 CLASSEMENT GÉNÉRAL

- Pour qu'un joueur figure dans le classement final, il devra avoir disputé au moins la moitié des matches organisés pour le challenge
- Il sera pris en compte pour ce classement, les meilleurs résultats de la moitié des matches organisés pour définir le nombre de victoires
- Le décompte des points se fera sur la totalité des matches joués
- Après chaque journée de challenge le classement est consultable sur le site internet de l'association
- A la fin de la saison le vainqueur de ce classement sera récompensé

## 3. LES FRAIS ET RÉCOMPENSES

### 3.1 FRAIS DE PARTICIPATION

- Pour valider la participation à une journée de challenge, chaque joueur versera la somme de 1 Euro
- Si un seul match est joué lors d'une journée, le montant des frais de participation reste inchangé
- Les frais de participation sont reversés comme suit :
  - a) 50 % aux trois premiers de chaque journée
  - b) 50 % pour la cagnotte

### 3.2 RÉCOMPENSES PAR JOURNÉE DE CHALLENGE

Les 50 % des gains journaliers sont reversés comme suit :

- 40 % au premier
- 35 % au deuxième
- 25 % au troisième

### 3.3 RÉCOMPENSE ANNUELLE

*Le vainqueur du classement général se verra remettre le montant de la cagnotte à la fin de la saison*

## 4. LES HORAIRES

- *L'heure de rendez-vous est fixée au terrain d'entraînement à 14 h 30*
- *Le jeu débutera au plus tard à 14 h 50*
- *Toute personne se présentant après 14 h 50, et souhaitant participer au challenge, devra attendre le deuxième match (sauf cas repris à l'alinéa 5.3)*

## 5. LES CAS PARTICULIERS

*IL EST A NOTER QU'EN CAS D'INTÉMPÉRIES, D'AUTRES MANIFESTATIONS OU D'UN NOMBRE DE PARTICIPANTS INFÉRIEURS A HUIT, LA JOURNÉE DU CHALLENGE NE SERA PAS JOUÉE NI REPORTÉE*

### 5.1 ANNULATIONS

*La journée de challenge peut être annulée en totalité ou en partie en raison :*

- *De conditions climatiques difficiles*
- *Du désistement d'une ou plusieurs personnes rendant le nombre de participants inférieurs à huit (sauf cas repris à l'alinéa 5.3)*

### 5.2 VALIDATIONS

- *Pour valider les résultats, il faut que tous les joueurs aient terminé leur partie*
- *Si un cas d'annulation intervient, les résultats des matches déjà terminés ne seront pas validés*
- *Si l'annulation intervient lors du deuxième match, seul les résultats du premier match seront validés*

### 5.3 DÉSISTEMENT

- *En cas de désistement d'un joueur en cours de partie, et que le nombre de joueurs n'est pas inférieur à huit, un nouveau tirage au sort est effectué pour continuer le challenge*
- *En cas de nouveau tirage au sort, les personnes en attente pourront, s'ils le souhaitent, participer à celui-ci*

## 6. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- *Seuls les membres du CA, présents lors d'un challenge, seront habilités à faire respecter ce règlement et à prendre les décisions qui s'imposent*
- *Le CA se réserve le droit de modifier ce règlement lors d'une réunion de ce dernier*